

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2026 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 16 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

Absents : Damien GOURGAUD (pouvoir à Denis MOLLIERE), Salvator DI VINCENZO (pouvoir à Serge DEGONNE), Stéphanie BURIAS (pouvoir à Aline MOLINA)

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025
- PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :

01-01-26	Crédits de report 2026 Adopté à l'unanimité
02-01-26	Approbation du contrat eau et climat 2026-2028 avec le SIAGA Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions
03-01-26	Mise à disposition d'une salle communale pour les candidats aux élections municipales 2026 Adopté à l'unanimité

Le Maire, Denis MOLLIERE



MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2026
N° 01-01-26

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
5 décembre 2025		5 décembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION
Crédits de report 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 16 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

Absents : Damien GOURGAUD (pouvoir à Denis MOLLIERE), Salvator DI VINCENZO (pouvoir à Serge DEGONNE), Stéphanie BURIAS (pouvoir à Aline MOLINA)

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

Le Maire expose qu'il est nécessaire de voter les crédits de report 2026 et présente le tableau suivant :

Investissements dépenses

Article/Chap.	Désignation	Opération	Réalisé N-1	Proposé
1641 / 16	Emprunts en €	Non affecté	170 322,70	250 000,00
211 / 21	Terrains	60	0,00	20 000,00
231 / 23	Immobilisations corporelles	95	522 771,73	30 000,00
			TOTAL	300 000,00

Investissements recettes

Article/Chap.	Désignation	Opération	Réalisé N-1	Proposé
1322 / 13	Subventions Région	95	33 253,71	32 000,00
1323 / 13	Subventions. Département	95	128 738,00	96 000,00
13251 / 13	Subventions Pays voironnais	95	0,00	130 000,00
13461 / 13	Subventions Etat	95	65 584,76	67 000,00
			TOTAL	325 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, décide de valider ces crédits de report et d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7.1 décisions budgétaires

✓ Affichage le :

MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

SEANCE DU 16 JANVIER 2026
N° 02-01-26

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
5 décembre 2025		5 décembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION
Approbation du contrat eau et climat 2026-2028 avec le SIAGA

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 16 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL.

Absents : Damien GOURGAUD (pouvoir à Denis MOLLIERE), Salvator DI VINCENZO (pouvoir à Serge DEGONNE), Stéphanie BURIAS (pouvoir à Aline MOLINA), Georges GUERREIRO (pouvoir à Martine PIVIER) et Aurélien ROJON (pouvoir à Raphaël GALLIN-MARTEL).

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

Le contrat Eau et Climat SIAGA « Chartreuse-Guiers » 2026-2028 est un outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) qui s'intègre dans le cadre de son 12ème programme 2025-2030. Il vise à assurer pour les maîtres d'ouvrages partenaires des financements sécurisés et de bénéficier d'aides spécifiques ne pouvant être demandées hors contrat.

Le périmètre du contrat s'étend sur le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson, dont la compétence GEMAPI sur ce bassin revient au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA). Il regroupe quatre EPCI(s) : les communautés de communes Cœur de Chartreuse (CCCC), Vals du Dauphiné (CCVDD), Val Guiers (CCVG), Lac d'Aiguebelette (CCLA) et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV).

Le SIAGA a assuré le pilotage de la construction du contrat. La contractualisation doit permettre de répondre aux 4 enjeux suivants :

- MILIEUX (MIA) : restauration et préservation des milieux aquatiques et humides ;
- POLLUTIONS (POL) : l'atteinte du bon état qualitatif des ressources en eau ;
- RESSOURCES (RES) : l'atteinte du bon état quantitatif des ressources en eau ;
- TRANSVERSAL (TSV) : la gestion locale et concertée de l'eau et la prise en compte du changement climatique.

Ce contrat est établi pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Il rassemble plusieurs maîtres d'ouvrages dont la commune de VELANNE.

Pour les trois ans de contrat, le programme d'actions proposé intègre 123 actions qui viseront à mettre en œuvre des opérations pour la préservation de la ressource en eau et des milieux.

Le montant prévisionnel d'opérations d'investissement du contrat « Chartreuse-Guiers » est de l'ordre de 27 306 978 €, pour une aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse total de l'ordre de 12 929 149 €.

Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7.10 Divers

✓ Affichage le :

La répartition par maître d'ouvrage est la suivante :

MOA	Nb actions	Montant opérations	Aides AE
CAPV	7	1 550 000 €	266 800 €
CCLA	6	1 010 000 €	448 900 €
CEN38	2	460 725 €	244 508 €
CEN73	2	127 967 €	102 374 €
Commune Velanne	1	250 000 €	91 440 €
Commune Saint Christophe sur Guiers	2	365 675 €	182 838 €
Commune Saint Laurent du Pont	1	497 695 €	116 075 €
Commune Les Echelles	1	86 556 €	43 278 €
FDPPMA38	1	50 000 €	25 000 €
FDPPMA73	3	226 413 €	137 774 €
PNR C	1	35 000 €	28 000 €
SEA	14	4 800 050 €	1 723 135 €
SIAEP	10	3 143 200 €	1 612 440 €
SIAGA	63	8 804 812 €	5 801 435 €
SIAM	1	1 000 000 €	232 800 €
SIEGA	6	4 265 790 €	1 720 553 €
SIVOS Novalaise	1	183 095 €	43 800 €
SIVOS Les Echelles	1	450 000 €	108 000 €

L'action présentée par la commune de VELANNE est la suivante :

Libellé détaillé de l'action	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	Indicateur technique	Unité	Agence de l'eau		
			technique	Unité	%	Assiette Agence	Aide Agence
Désimperméabilisation infiltration et végétalisation de la cour d'école de Velanne	2027	250 000€	1524	m ²	50 %	182 880 €	91 440 €

Il convient de retenir que le programme d'actions a été présenté et validé en comité de Rivières du SIAGA le 24 novembre 2025. Le projet de contrat définitif a été transmis dans sa version finale le 19 décembre 2025 à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour examen et validation.

Le contrat Eau et Climat du SIAGA fera l'objet d'un passage en Commission des aides le 02 avril 2026, étant précisé que les délibérations des maîtres d'ouvrages devront être prises avant le passage de la

Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

✓ Affichage le :

Commission des aides.

VU le 12ème programme de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la période 2025-2030 ;

VU la présentation et la validation du Contrat Eau et Climat « Chartreuse-Guiers » en comité de rivières du SIAGA le 24 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 13 voix pour et 2 abstentions :

- **DONNE** un avis favorable au projet de Contrat Eau et Climat « Chartreuse-Guiers » animé par le SIAGA, pour une durée de trois ans, sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028
- **APPROUVE** l'inscription au contrat de l'opération de désimperméabilisation, infiltration et végétalisation de la cour d'école de Velanne pour un montant prévisionnel d'investissement de 250 000 € et une sollicitation de subvention d'un montant prévisionnel de 91 440 €
- **S'ENGAGE** à la mise en œuvre de cette opération dans la limite des disponibilités financières, et en lien avec l'obtention de la subvention prévue dans le cadre de ce contrat, selon l'échéancier du programme d'actions du contrat
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat Eau et Climat « Chartreuse

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

✓ Affichage le :

Nomenclature

7.10 Divers

MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JANVIER 2026

N° 03-01-26

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
5 décembre 2025		5 décembre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION
Mise à disposition d'une salle communale pour les candidats aux élections municipales 2026

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 16 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Raphaël GALLIN-MARTEL, Aurélien ROJON, Georges GUERREIRO.

Absents : Damien GOURGAUD (pouvoir à Denis MOLLIERE), Salvator DI VINCENZO (pouvoir à Serge DEGONNE), Stéphanie BURIAS (pouvoir à Aline MOLINA)

Secrétaire de séance : Serge DEGONNE

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et afin de favoriser le débat démocratique, le Maire propose de mettre à disposition des candidats une salle municipale pour la tenue des réunions et autres besoins liés à la préparation de leur candidature.

La mise à disposition serait effectuée à titre gratuit, avec réservation auprès de la 4^{ème} adjointe en charge des équipements communaux ou au secrétariat de mairie au moins trois jours avant la date souhaitée, sous forme d'un courrier ou d'un mail.

Une convention de mise à disposition serait signée par un représentant de la liste, celui-ci engageant sa responsabilité civile en cas de dommages causés à la salle communale prêtée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité**, donne son accord au prêt de la nouvelle salle associative aux conditions énoncées par le maire et autorise celui-ci ou sa 4^{ème} adjointe à signer tout document s'y rapportant

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

✓ Affichage le :